

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026.

Le conseil municipal d'AHUN s'est réuni le 24 avril 2026 à la Mairie d'AHUN en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick PACAUD Maire, selon convocation du 10 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS : Patrick PACAUD, Christophe LUINAUD, Béatrice LAURENT, Daniel BOISSIER, Florence LANZ, Nadine LISSAJOUX, Florence CARRÉ-DALBY, Charlotte BOUILLOT, Alban DECOMBREDET, Gabriel COTTAZ, Titouan FILHON, Corinne VELLEINE-DEMARY, Maryline MARTIAL, Jean-Philippe CHAUSSECOURTE

ETAIENT EXCUSES : Mme Cynthia MARIE

ETAIENT ABSENTS :

➤ Madame Béatrice LAURENT est élue secrétaire de séance.

• **Approbation du procès-verbal du 27 février 2026 :**

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

• **Approbation du conseil municipal du 20 mars 2026 :**

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

• *Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14*

• **Désignation des membres des commissions communales :**

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

Aussi, 7 commissions municipales seront chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- Commission Travaux et sécurité : COTTAZ Gabriel, DALBY-CARRÉ Florence, LUINAUD Christophe, DECOMBREDET Alban, BOISSIER Daniel, LISSAJOUX Nadine, LAURENT Béatrice, CHAUSSECOURTE Jean-Philippe.
- Commission des Finances, du budget et des impôts : LISSAJOUX Nadine, LANZ Florence, BOUILLOT Charlotte, DALBY-CARRÉ Florence, FILHON Titouan, BOISSIER Daniel, LUINAUD Christophe, LAURENT Béatrice, VELLEINE-DEMARY Corinne.
- Commission environnement, urbanisme, et cadre de vie : LAURENT Béatrice, LISSAJOUX Nadine, LANZ Florence, FILHON Titouan, DECOMBREDET Alban, LUINAUD Christophe, BOUILLOT Charlotte, VELLEINE-DEMARY Corinne
- Commission petite enfance, affaires scolaires, périscolaires et associatives : MARIE Cynthia, LAURENT Béatrice, DECOMBREDET Alban, COTTAZ Gabriel, BOISSIER Daniel, CHAUSSECOURTE Jean-Philippe, MARTIAL Maryline

- Commission administration générale et gestion du personnel : DALBY-CARRÉ Florence, BOUILLOT Charlotte, LANZ Florence, LUINAUD Christophe, LISSAJOUX Nadine, BOISSIER Daniel, MARTIAL Maryline
- Commission communication : LISSAJOUX Nadine, FILHON Titouan, BOISSIER Daniel, LANZ Florence, LAURENT Béatrice, BOUILLOT Charlotte, LUINAUD Christophe, MARTIAL Maryline
- Commission des Marchés Procédures adaptées et formalisées : DALBY-CARRÉ Florence, FILHON Titouan, BOISSIER Daniel, LUINAUD Christophe, LANZ Florence, LAURENT Béatrice, VELLEINE-DEMAY Corinne, Jean-Philippe CHAUSSECOURTE.

• *Vote :* *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 14*

• **Désignation des délégués dans les organismes extérieurs (CNAS, CCAS, CCID, Commission de contrôle des listes électorales, ADAPEI) :**

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal doit désigner les membres représentant la commune au sein des différents syndicats et organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

CNAS

- 1 délégué titulaire : Christophe LUINAUD
- 1 agent délégué : Frédérique LE COZ

CCAS :

- Elus communaux : Christophe LUINAUD, Béatrice LAURENT, Nadine LISSAJOUX, Daniel BOISSIER,
- Ahunois : Mmes Nicole PINTOUT et Béatrice SACHOT

ADAPEI :

- 1 délégué titulaire : Patrick PACAUD
- 1 délégué suppléant : Christophe LUINAUD

Commission de contrôle des listes électorales :

- Liste majoritaire : Titouan FILHON, Florence LANZ, Béatrice LAURENT
- Liste minoritaire : Corinne VELLEINE-DEMAY, Maryline MARTIAL

Proposition de 12 noms de commissaires titulaires et 12 suppléants pour la commission communale des impôts directs à Monsieur le Directeur des Finances Publiques :

Titulaires	Suppléant
FERET Isabelle	MICHAUD Roland
COURRAUD Philippe	CONCHON Nadia
DEVOUEZE Annie	MESTAT Pascal
PICARAT Raymond	FAURE Josette
DIGNAT Pierrette	TOULOUZY Jean-Pierre
SIMONKA Jean-Jacques	LABONNE Jean-Pierre
PINTOUT Nicole	BERGER Laurent
LANZ Gilles	DOUZON Claude
RIGAUD Valentin	VIGNANE Jean-François
ENGUEHARD Monique	DUPEYRAT Gérard
GRON Francis	LANGLOIS Jean-Claude
SACHOT Béatrice	MANAUD Nathalie

• *Vote :* *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 14*

- **Indemnités Maire et Adjoints :**

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il convient de fixer le montant des indemnités de fonctions du Maire et des adjoints.

Le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints ainsi qu'il suit :

- A Monsieur le Maire, une indemnité égale à 43,40 % de l'indice brut terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique, soit 1 783.97 € brut.
- A Christophe LUINAUD, 1^{er} adjoint, une indemnité égale à 17,10 % de l'indice brut terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique, soit 702.90 € brut.
- A Béatrice LAURENT, 2^{ème} adjointe, Daniel BOISSIER, 3^{ème} adjoint et Florence LANZ 4^{ème} adjointe, une indemnité égale à 15,79 % de l'indice brut terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique, soit 649.05 € brut.

Les crédits nécessaires au paiement de ces indemnités sont inscrits à l'article 6531 au budget 2026 de la commune.

Mme Corinne VELLEINE-DEMAY souhaite connaître les permanences effectuées par les nouveaux élus. Monsieur Luinaud sera présent les vendredis de 10h à 12h, Mme Laurent les jeudis de 10h30 à 12h00, M Boissier tous les matins et Mme Lanz les jeudis après-midi.

• *Vote :* *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 14*

- **Délégations consenties au Maire :**

Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal :

1°) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

2°) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

4°) D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, dans les conditions suivantes :

- Uniquement pour les biens situés en zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- Pour un montant maximal d'acquisition de 80 000 € par bien,
- À l'exclusion des secteurs classés en espace boisé ou protégé au titre du patrimoine,
- Avec possibilité de déléguer l'exercice de ces droits à [préciser l'EPCI ou l'organisme délégataire si applicable, ex. : "Lorient Agglomération"], uniquement pour les projets inscrits au contrat de territoire ou visant à réaliser des équipements publics.

• *Vote :* *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 14*

- **Délégation d'admissions en non-valeur jusqu'à 200 euros :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner délégation à Monsieur le Maire, dans la limite d'un montant maximum de 200 € par créance, pour décider de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables proposées par le comptable public.

La décision d'admission en non-valeur par le Maire s'effectuera par arrêté, appuyé de la présente délibération pour le premier mandat. Pour les admissions ultérieures, seul l'arrêté sera produit, la délibération étant conservée par le comptable et référencée dans l'arrêté.

La délégation est valable pour la durée du mandat municipal en cours.

• *Vote :* *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 14*

- **Plan de financement Vestiaires du Stade :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Ahun possède un stade de football et un vestiaire. Le club compte 72 licenciés y compris l'équipe féminine et les jeunes. Conscient de l'utilité de cette installation, la commune envisage un réaménagement complet du bâtiment des vestiaires qui date de plus de soixante ans.

Le bâti actuel est constitué de murs en parpaings ciment et couvert en tuiles de type fibre ciment. Il n'est pas isolé et nécessite de gros travaux de réhabilitation intérieur et extérieur.

Les installations intérieures (vestiaires, douches et locaux techniques) sont à reprendre entièrement. Le projet prévoit un réaménagement complet avec l'ajout de vestiaires complémentaires, la construction de nouvelles douches afin d'assurer une mixité nécessaire ainsi qu'un local d'accueil pour les arbitres.

La construction d'une extension en annexe du bâti permettra également d'améliorer l'esprit de convivialité.

L'éclairage du stade va être équipé par un dispositif de lampes LED aux normes.

Ce projet permettra ainsi d'accueillir des matchs en nocturne et des compétitions nécessaires à la vie du club notamment, des matchs de championnats de district et éventuellement des matchs de niveau régional.

La commune souhaite pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier afin que l'investissement puisse être réalisable.

Cette installation collective redonnera à la collectivité l'image qui était celle du club il y a quelques années.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL :

<i>Dépenses HT</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Frais d'études</i>	82 000,00 €	<i>DETR (40%)</i>	253 600,00 €
<i>Travaux (hors éclairage)</i>	552 000,00 €	<i>Fédération Française de Football si projet initial</i>	20 000,00 €
		<i>FCTVA</i>	104 001,36 €
		<i>Reste à charge</i>	256 398,64 €
TOTAL	634 000,00 €	TOTAL	634 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet de restructuration et d'extension des vestiaires du stade de football Marcel ARNAUD, tel que présenté en annexe, d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus, sous réserve des ajustements liés aux réponses définitives des financeurs, d'autoriser Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des partenaires, signer tous les documents nécessaires (conventions, marchés, avenants) relatifs à ce projet et de prévoir l'inscription des crédits correspondants au budget 2026 de la collectivité.

• *Vote :* *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 14*

- **Convention de co-maîtrise d'ouvrage et relatif aux travaux de réaménagement des installations d'éclairage public suite à l'enfouissement du réseau BT à AHUN :**

Le conseil municipal sollicite le concours du SDEC pour le projet d'enfouissement du réseau basse tension et d'éclairage public sur la Route d'Ayen et la Rue du Bon Saint-Jean

La commune désigne le SDEC comme maître d'ouvrage unique et temporaire pour cette opération, via une convention spécifique.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à Signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SDEC et à Engager la commune dans le cadre défini par cette convention, notamment pour les aspects financiers et techniques.

• *Vote :* *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 14*

Monsieur Luinaud indique que lors de son entretien avec Monsieur Ventadour, directeur des services techniques du SDEC, il a pu lui expliquer que chaque lampe pouvait être subventionnée à hauteur de 200 € et pour une enveloppe maximale de 18 000 €. Ils sont amenés à se rencontrer fin mai. De plus, les bornes de recharge pour véhicules électriques ne sont plus subventionnées.

- **Rachat du stock foncier acquis par l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) dans le cadre de la convention n°2321037 du 26 avril 2021 – action foncière pour la reconversion de bâtis vacants en centre-bourg --- Complément de la délibération n°2026-06 du 27 février 2026 :**

Monsieur le Maire explique la délibération prise lors de la séance du 27 février dernier. Une erreur matérielle s'y était glissée, en effet les références cadastrales avaient été omises.

La commune achète à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la convention de partenariat et de l'avenant n°1, l'ensemble foncier des terrains situés lieu-dit Les Pradeaux pour une contenance de 2 532m².

La commune doit racheter les biens acquis par l'EPF au prix d'acquisition augmenté des frais annexes, à savoir

Acquisition	49 500.00 €
Frais d'actes et huissiers non soumis	484.18 €
Autres dépenses à l'achat (frais d'acte et huissier HT)	3 752.95 €
Impôts	672.00 €
Autres dépenses	0.00 €
Assurance	0.00 €
Prix de cession HT	54 409.13 €
TVA sur marge	884.99 €
Prix de cession TTC	55 294.12 €

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rachat à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine des biens au prix détaillés ci-dessus, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier, et à confier la rédaction à l'office notariale d'AHUN.

- **Finances :**
 - **Approbation des comptes financiers uniques 2025 (Commune, Assainissement et Bois des Gardes),**
 - **Affectation du résultat (Commune, Assainissement et Bois des Gardes),**
 - **Vote des taux d'imposition 2026 (Commune),**
 - **Vote des budgets primitifs 2026 (Commune, Assainissement et Bois des Gardes),**

- **Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget Commune :**

Madame LANZ présente le compte financier suivant :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 524 932.12	1 445 148.00	3 970 080.12
	Recettes réalisées	1 406 451.52	1 734 353.10	3 140 804.62
	Restes à réaliser	1 062 825.28	0.00	1 062 825.28
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 037 846.73	1 860 459.04	4 898 305.77
	Dépenses réalisées	1 957 626.41	1 268 693.01	3 226 319.42

	Restes à réaliser	840 603.35	0.00	840 603.35
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-551 174.89	465 660.09	-85 514.80
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	512 914.61	415 311.04	928 225.65
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	-38 260.28	880 971.13	842 710.85
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	222 221.93	0.00	222 221.93
Résultat cumulé	Excédent / déficit	183 961.65	880 971.13	1 064 932.78

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

• **Affectation du résultat – Budget Commune :**

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2025,
- statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2025,
- considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025)	415 311.04
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025)	512 914.61

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre :

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	-551 174.89
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025)	512 914.61

Déficit d'investissement cumulé :	- 38 260.28

Restes à réaliser au 31 décembre

Sur dépenses d'investissement	840 603.35
Sur recettes d'investissement	1 062 825.28

Solde net des restes à réaliser	excédent 222 221.93

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025 :

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 38 260.28
Rappel du solde net des restes à réaliser	222 221.93

Excédent de financement :	183 961.65

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2025 (Recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	465 660.09
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025)	415 311.04

Total à affecter :	880 971.13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068)	0.00
Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (compte 002)	880 971.13
Déficit d'investissement (compte 001)	-38 260.28

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

• **Fiscalité Directe Locale :**

Mme Lanz rappelle que pour demander des subventions lors de nouveaux projets, les financeurs s'interrogent sur l'effort fiscal de la collectivité et qu'une augmentation des taux d'imposition est impopulaire.

Considérant :

Qu'une augmentation modérée des taux (1%) permet de compenser partiellement cette inflation et de sécuriser les recettes de fonctionnement ;

Que cette hausse reste inférieure aux augmentations observées dans d'autres collectivités (ex. : +6% en 2024, +7% en 2024) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'augmenter de 1% les taux des taxes directes locales pour 2026, et de les fixer comme suit :

Taxe	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	36.88 %	37.25 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	62.46 %	63.08 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux vacants)	12.99 %	13.12 %

*Vote : Contre : 2 (Messieurs Decombredet et Chaussecourte)
Abstention : 2 (Mmes Demay-Velleine et Martial) Pour : 10*

• **Budget Primitif 2026 : Budget Commune :**

Madame Florence LANZ, adjointe aux finances, présente le Budget Primitif 2026 de la commune.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 352 964.41 €	1 471 993.28 €
+		+	+
R E P O S	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		880 971.13 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 352 964.41 €	2 352 964.41 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	627 828.00 €	1 170 237.92 €
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	840 603.35 €	1 062 825.28 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	764 631.85 €	0.00 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 233 063.20 €	2 233 063.20 €
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET	4 093 522.24 €	4 093 522.24 €

Tableau des subventions 2026

ASSOCIATIONS ayant demandées une subvention	SUBVENTIONS 2026
AHUN ACCUEIL	200,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D'AHUN	400,00 €
AMICALE MOTOCYCLISTE CREUSOISE	600,00 €
BASKET BALL AHUNOIS	200,00 €
CLUB AINES	350,00 €
CORDES ET COMPAGNIES	500,00 €
CREUSE EN MARCHÉ	200,00 €
EH BIEN DANSONS !	50,00 €
ESA FOOT	2 300,00 €
ESA PETANQUE	250,00 €
GYM DETENTE	150,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS A.P.C.	500,00 €
LA GAULE AHUNOISE	350,00 €
LE DRAGON NOIR	200,00 €
LE SALON DE MUSIQUE	100,00 €
LES AMIS DES ANCIENNES EN MARCHES	450,00 €
LOU PITCHOU	500,00 €
MAM LES PTITS BOUT EN TRAIN	150,00 €
PERSEPHONE	100,00 €
TENNIS CLUB	900,00 €
UNC CREUSE	150,00 €
YELLOW REINS	200,00 €
KIDS EN FORME	100,00 €
GVA	100,00 €
Association organisatrice de la Brocante	400,00 €
TOTAL	9 400,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE CREUSE	CCAS
SECOURS POPULAIRE CREUSE	CCAS

- Le Conseil Municipal :
 - approuve le détail des subventions 2026 accordées aux associations en annexe au Budget Primitif 2026
 - et vote le Budget Primitif 2026 de la commune

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

- **Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget Assainissement :**
Madame LANZ présente le compte financier suivant :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	143 096.36	91 101.14	234 197.50
	Recettes réalisées	111 751.30	107 627.13	219 378.43
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	117 838.92	138 107.61	255 946.53
	Dépenses réalisées	89 738.04	81 434.09	171 172.13
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	22 013.26	26 193.04	48 206.30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-25 257.44	47 006.47	21 749.03
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	-3 244.18	73 199.51	69 955.33
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-3 244.18	73 199.51	69 955.33

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

- **Affectation du résultat – Budget Assainissement :**

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2025,
- statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2025,
- considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025)	47 006.47
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025)	-25 257.44

<i>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre :</i>	
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	22 013.26
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025)	-25 257.44

Déficit d'investissement cumulé :	- 3 244.18

<i>Restes à réaliser au 31 décembre 2025</i>	
Sur dépenses d'investissement	0.00
Sur recettes d'investissement	0.00

Solde net des restes à réaliser	0.00

<i>Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025 :</i>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 3 244.18
Rappel du solde net des restes à réaliser	0.00

Besoin de financement :	- 3 244.18

<i>Résultat de fonctionnement à affecter :</i>	
Résultat de l'exercice 2025 (Recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	26 193.04
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025)	47 006.47

Total à affecter :	73 199.51

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068)	0.00
Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (compte 002)	73 199.51
Déficit d'investissement (compte 001)	- 3 244.18

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

• **Budget Primitif 2025 : Budget Assainissement :**

Madame Florence LANZ, adjointe aux finances, présente le Budget Primitif – Assainissement 2026 de la commune.

FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	163 000.65 €	89 801.14 €
	+	+	+
R E P O S	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		73 199.51 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	163 000.65 €	163 000.65 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	123 865.41 €	127 109.59 €
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0.00 €	0.00 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 244.18 €	0.00 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	127 109.59 €	127 109.59 €
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET	290 110.24 €	290 110.24 €

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

• **Approbation du Compte financier unique – Budget Bois des Gardes**

Madame LANZ présente le compte financier suivant :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	224.73	400.00	624.73
	Recettes réalisées	0.00	0.00	0.00
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	200.00	544.65	744.65
	Dépenses réalisées	0.00	0.00	0.00
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-24.73	144.65	119.32
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	-24.73	144.65	119.32

Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-24.73	144.65	119.32

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

• **Affectation du résultat – Budget Bois des Gardes :**

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2025,
- statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2025,
- considérant les éléments suivants :

• *Pour mémoire :*

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024)	144,65
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024)	- 24,73

• *Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre :*

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024)	- 24,73

Excédent d'investissement cumulé :	- 24,73

• *Restes à réaliser au 31 décembre 2025*

Sur dépenses d'investissement	0,00
Sur recettes d'investissement	0,00

Solde net des restes à réaliser	0,00

• *Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025 :*

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 24,73
Rappel du solde net des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement :	- 24,73

• *Résultat de fonctionnement à affecter :*

Résultat de l'exercice 2024 (Recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024)	144,65

Total à affecter :	144,65

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	0,00
Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (compte 002)	144,65
Déficit d'investissement (compte 001)	24,73

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

• **Budget Primitif 2026 – Bois des Gardes :**

Madame LANZ, adjointe aux finances, présente le Budget Primitif 2026 du budget annexe lotissement Bois des Gardes.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	544,65 €	400,00 €
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	144,65 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		544,65 €	544,65 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	200,00€	224,73 €
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	24,73 €	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		224,73 €	224,73 €
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		769,38 €	769,38 €

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

• **Dénomination du village « Petit Aven » :**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de M Jean-Marc GORGE, propriétaire des parcelles cadastrales ZL 176, 177, 179, 180, 181, 182, 185 et 186, en date du 07 avril 2026 ;

Considérant :

- Que les parcelles concernées forment un ensemble cohérent ;
- Que cette dénomination répond à un intérêt patrimonial pour la commune ;
- Que cette reconnaissance n'emporte pas de conséquences juridiques et fiscales pour la collectivité ;

Le conseil municipal décide de reconnaître officiellement le lieu-dit "Petit Ayen" comme village de la commune de AHUN, désigné ci-après sous cette appellation dans les documents communaux.

- **Questions diverses :**

Déplacement du Marché hebdomadaire dans le centre-bourg : Monsieur Luinaud explique qu'ils se sont rendus avec Monsieur le Maire et les adjoints sur le marché afin de recueillir les avis et contraintes des commerçants ambulants. Tous sont favorables à la remontée du marché dans le centre-bourg à l'exception de 2. Une réunion avec les commerçants sédentaires ahunois est prévue le jeudi 30 avril. Les forains, Monsieur le Maire et Monsieur Luinaud sont remontés place de la liberté pour voir ensemble la configuration des lieux et la possibilité qui s'offre à chacun de s'installer. Ceux qui sont présents toute l'année seront regroupés. Une annonce a été transmise sur la page Facebook de la commune pour faire venir d'autres exposants. Monsieur Luinaud explique que ce changement n'entraînera aucun frais pour la commune. Les installations existantes il y a 5 ans sont toujours actives. Le stationnement pourra se faire au champ de foire, au gymnase et dans les rues adjacentes.

Madame Laurent explique que Mme Nathalie MANAUD de l'Office du Tourisme propose aux élus une visite des biens patrimoniaux d'AHUN. La visite est fixée au samedi 30 mai à 10h00.

Les élections sénatoriales se dérouleront le 5 juin 2026.

☞ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.**